Image not found or type unknown

Épouse de français

Par **Bridivine**, le **12/09/2024** à **00:38**

Bonjour, je suis une femme venu en france avec un visa court sejour qui expirait en mai 2023. Mais j'ai rencontré mon mari et on s'est mis en couple depuis juin 2023 par un pacs. Et le 6 avril 2024 nous nous sommes mariés. Donc 16 mois de vie commune. Mais il se trouve que j'ai un problème urgent dans mon pays, j'ai un decès d'une de mes grandes soeurs. Et il faut que je voyage pour assister aux obsèques. Pour le moment je n'ai pas encore déposer de demande de titre de séjour.

J'aimerais savoir si je peux sortir du pays. Merci pour votre réponse

Par **Isadore**, le **12/09/2024** à **06:41**

Bonjour,
Toutes nos condoléances. Sortir du pays ne sera pas un problème. Mais sans titre de séjour vous ne pourrez pas revenir en France.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés